

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 Décembre à 18h00.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Décembre 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel BELIN, Maire.

Étaient présents : M BELIN, Maire

Mme ROLLAND, M. LEHOUGRE Adjoints au Maire,
Mesdames, BERNARD, DUCHAMP, PISTRE, TRIQUENOT, VÉDIE
Messieurs BOSSON, GALLET, JEAN

Absents excusés : Monsieur Yoanne GUILLON a donné pouvoir à Madame Céline ROLLAND, Madame Maud BARREIRO a donné pouvoir à Madame Delphine VEDIE, Monsieur Bruno GIQUEAUX a donné pouvoir à Madame Marie PISTRE

Absent : Madame LELIEVRE

Secrétaire de séance : M Thomas GALLET

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur BELIN propose de commencer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce que les travaux de la boulangerie ont enfin pu redémarrer. Désormais, nous allons pouvoir rechercher un boulanger.

Concernant le cabinet médical, nous avons eu les conclusions des différentes commissions. L'ouverture est prévue mi-janvier. Nous recevrons les différents praticiens le 5 janvier afin de leur présenter la convention et les modalités d'occupation des locaux.

Monsieur BELIN annonce aussi l'annulation des vœux. En effet, pour la sécurité de tous et au vu de l'évolution des conditions sanitaires, il est préférable de ne pas maintenir cet événement.

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil présents, le décès de Monsieur PANTALÉON Marc. N'ayant pas de descendance connue au moment des obsèques, c'est la mairie qui a organisé les funérailles et pris en charge la concession ainsi que le cercueil. Les documents pour le remboursement seront envoyés au notaire.

- 1) Monsieur LEHOUGRE précise que, comme chaque année, la répartition des dotations de l'état, et notamment de la dotation de solidarité rurale nécessite le recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. Cette disposition du CGCT se traduit par la prise en compte de la notion de voirie exprimée en mètres linéaires. Les documents sur lesquels nous travaillions étaient établis en 1993 pour le plus ancien et faisait déjà état d'une longueur de voiries communales de 4,2 ml.
En 2020, nous avons apporté une modification suite au déclassement de la RD19a, ce qui avait ajouté 1 000 ml en plus.
Aujourd'hui, nous vous proposons de revoter l'ensemble des routes que nous souhaitons intégrées après les avoir toutes mesurées, En effet, nombreuses sont celles qui n'ont pas été inscrites lors de leur changement de destination.

Voirie classée dans le domaine public communal	
Nom	Longueur (m)
Place de la Mairie	60
Chemin du Vieux Pavé	930
Ruelle de Brinches	170
Rue Froide	145
Ruelle Froide	100
Rue du Château	370
Rue des Palais	260
Rue de la Fourcière	500
Chemin de Montebise	255
Rue des Ormeaux	115
Rue de la Briqueterie	230
Rue de Saint-Jean	1000
Rue de Saint Fiacre	140
Voie communale de Montceaux-Lès-Meaux à Montebise	1060
Voie communale de Montceaux-Lès-Meaux à Fublaines	500
Voie communale de Montceaux-Lès-Meaux à Saint-Jean-Lès-Deux-Jumeaux	1560
Rue du Chemin creux	210
Voie communale de la Croix	340
Les Ambroises	450
total	8395

Les chemins ruraux ne doivent pas être recensés au titre de la DGF car ils relèvent du domaine privé communal.

Accepté à l'unanimité,

- 2) Madame PISTRE présente le projet de convention concernant le cabinet médical. Ce dernier, qui ouvrira courant janvier permettra d'accueillir six praticiens différents (chiropracteur, psychologue, médecin, infirmiers, puéricultrice, bien-être). Nous vous proposons dans un premier temps de ne pas faire payer de loyer aux intervenants pendant une période de cinq mois. Seuls les fluides (eau, électricité, chauffage, internet, ménage) seront à leurs frais. Nous allons faire un calcul au prorata de leur présence.

Accepté à l'unanimité

- 3) Madame ROLLAND propose de prendre un arrêté municipal afin de réglementer l'entretien des trottoirs, des caniveaux (taille des haies, élagage, feuilles donnant sur la voie publique... et tout dépôt sur la voie publique) ainsi que toutes dégradations sur les espaces verts. Afin de maintenir les trottoirs propres et de maintenir la sécurité de tous, il est nécessaire de prévoir un arrêté définissant les obligations des riverains. Il est également proposé de facturer l'intervention de notre agent en cas de besoin. Ainsi l'administré recevra par courrier une mise en demeure avec un délai 15 jours pour de l'élagage et 48 heures pour les autres problématiques. Sans retour ou sans intervention de sa part, il est proposé aux membres du conseil de voter un forfait de 200 euros par intervention. Cet arrêté sera en vigueur à partir du 3 Janvier 2022.

Accepté à l'unanimité

- 4) Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes une participation au sein de la commune, contrairement au conseil municipal des jeunes qui imposait des critères d'âge, Madame ROLLAND propose de créer une nouvelle commission qui accueillerait tout monticellois âgé de 9 à 18 ans. Ils pourront ainsi contribuer aux activités ou aux animations du village, proposer des aménagements ou événements. Pour mener à bien ce projet, trois membres du conseil municipal se proposent pour aider les jeunes ou les mener à des représentations (flamme sacrée...).

M BELIN, Mme PISTRE, Mme BERNARD

Un appel auprès des jeunes sera effectué sur nos différents supports numériques.

Accepté à l'unanimité

- 5) Monsieur JEAN soumet l'idée de Monsieur BELIN de créer une nouvelle commission pour participer à la création de massifs ou de décors paysager dans le village. Il est à noter que nous avons également lancé notre inscription pour le concours Villes et Villages Fleuris afin d'obtenir une fleur. Nous pourrions également travailler sur un concours notamment en interne en impliquant les villageois. Il serait également nécessaire de travailler sur l'installation de composteurs sur la commune. Afin de travailler sur cette nouvelle commission, M JEAN, Mme BERNARD et Mme DUCHAMP se portent volontaires. Un appel à candidature sera fait auprès des monticellois sur nos différents moyens de communication.

Accepté à l'unanimité

- 6) Suite à l'avis du médecin de la SIMT, Monsieur BOSSON informe les membres du conseil que nous avons convoqué un agent auprès d'un médecin agréé auprès du Centre de Gestion 77 afin de connaître avec précisions les restrictions médicales imposées sur son poste de travail. Dans l'attente du retour du centre de gestion, nous avons dû mettre cet agent à disposition (elle reste dans les locaux de la mairie sans tâche à effectuer mis à part la sécurisation de la traversée des enfants - tâche non contradictoire avec les recommandations du médecin). Une proposition de reclassement sera effectuée.

Un autre agent est placé en télétravail le jeudi afin de répondre aux annonces gouvernementales. Monsieur BOSSON précise que les entretiens individuels des agents se déroulent actuellement (le vendredi 17 et le lundi 20 Décembre). Ce sera l'occasion de faire un point sur l'année écoulée.

- 7) La société IDS a été condamnée à la somme de 23 372,85 € en exécution du jugement rendu par le JEX du Tribunal Judiciaire de Meaux le 16 Septembre 2021. Le 8 Novembre, la société était en liquidation judiciaire. Un mandataire a été saisi par la commune pour déclarer la créance.

- 8) Le projet que nous vous proposons est le même que précédemment à savoir l'agrandissement de l'école et la création de la garderie. Pour ce faire, nous avons besoin de créer cette extension à la classe de Madame Blanchard (classe qui utilise en partie la garderie pour la sieste des petites sections de 13h30 à 15h00). De plus, face au succès du cabinet médical, la pièce supplémentaire pourrait immédiatement être exploitée par plusieurs praticiens. Madame ROLLAND propose donc de déposer deux demandes de subventions ; une demande FER qui propose de subventionner les projets scolaires à hauteur de 50 % et une demande COR. Cette dernière sera déposée plus tard afin de proposer un d'autres projets (les dossiers COR ne sont acceptés que tous les 3 ans pour un montant de 500 000 euros maximum).

Accepté à l'unanimité

- 9) Monsieur LEHOUGRE précise que dans le village nombreuses constructions sont en cours et que cela engendre des dégâts sur les trottoirs notamment avec le passage de gros camions notamment rue de saint jean où il y a actuellement deux constructions. Ainsi on demandera à chaque propriétaire de faire un chemin carrossable entre leur maison et la voirie pour éviter toute nouvelle dégradation et éviter que la boue ne se déverse sur la voie publique et que cela soit dangereux pour les riverains. Tout refus sera amendable, cette mention sera apposée à chaque délivrance de permis de construire.

Accepté à l'unanimité

Monsieur LEHOUGRE informe également que le compte-rendu d'enquête publique établi par Monsieur TRICOIRE commissaire enquêteur pour la révision du PLU, a reçu un avis favorable du Tribunal administratif de Melun.

- 10) Questions diverses :

Madame VEDIE indique que le Noël des enfants s'est très bien passé avant-hier. Le midi ils ont eu le repas de Noël de la cantine et ils ont ensuite regardé le film KLAUS dans leur salle de classe respective afin de maintenir les mesures COVID.

Ensuite, chacun a pu avoir une petite boîte avec des chocolats et un jus de fruit.

A leur sortie, nous avons fait une photographie devant le grand père Noël gonflable.

La course initialement prévue le 28 décembre « La Corrida de Montceaux » n'aura finalement pas lieu. Les organisateurs ne veulent prendre aucun risque avec le COVID.

Nous espérons que leur projet sera reconduit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.